

Rapport d'activité 2005–2008 en matière de
**développement de la petite enfance
en Nouvelle-Écosse**

Rapport 2007 sur le
bien-être des enfants



Rapport d'activité 2005–2008 en matière de
**développement de la petite enfance
en Nouvelle-Écosse**

Rapport 2007 sur le
bien-être des enfants



Le rapport, dont le titre original est « *Nova Scotia's 2005 - 2008 Early Childhood Development Progress Report/2007 Child Well-Being Report* » est disponible en anglais seulement sur le site Web <http://www.gov.ns.ca/coms/>.

Pour plus d'information :
Early Childhood Development Services
Services du développement de la petite enfance
Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse
C.P. 696
Halifax, N.-É.
B3J 2T7

Tél. : 902-424-3430
Télec. : 902-424-0708
Courriel : webcoms@gov.ns.ca

Imprimé : Août 2009

Lettre du ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport d'activité 2005–2008 en matière de développement de la petite enfance et Rapport 2007 sur le bien-être des enfants – Nouvelle-Écosse.

En septembre 2000, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux ont émis un *Communiqué sur le développement de la petite enfance* dans le but d'améliorer et d'élargir les programmes et les services de développement des jeunes enfants. Les ministres y ont défini quatre axes prioritaires d'investissements pour les provinces :

- Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- Améliorer le soutien aux parents et aux familles;
- Renforcer les programmes axés sur le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- Renforcer le soutien aux communautés.

Conformément aux engagements pris avec ses partenaires signataires du *Communiqué*, la Nouvelle-Écosse a développé des plans d'action pour réaliser l'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE). Les investissements effectués d'avril 2005 à mars 2008 incluent :

- 10,5 M \$ pour l'amélioration du programme de visites à domicile (*Healthy Beginnings: Enhanced Home Visiting*);
- 12,8 M \$ pour accroître les subventions de stabilisation (*Child Care Stabilization Grant*);
- 6,9 M \$ pour améliorer le programme de soutien à l'emploi et d'aide au revenu (*Employment Support and Income Assistance*).

Le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) s'inscrit dans le prolongement des engagements pris au titre du *Communiqué sur le développement de la petite enfance* de 2000. Les investissements effectués d'avril 2005 à mars 2008 incluent :

- 2,8 M \$ pour l'amélioration de l'initiative de formation en éducation de la petite enfance (*Early Childhood Education Training Initiative*);
- 7,6 M \$ alloués aux investissements continus dans la prestation de places en garderie subventionnées transférables;
- 2,9 M \$ pour accroître le financement des programmes de garde assistée (*Supported Child Care Grant*).



En mai 2006, la Nouvelle-Écosse a développé un plan d'action décennal pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (*Early Learning and Child Care Plan*) et a entamé sa mise en œuvre. Les investissements d'amélioration effectués à ce titre, d'avril 2006 à mars 2008, incluent :

- environ 6,3 M \$ de fonds autorisés pour allouer des subventions de fonctionnement aux garderies agréées dans le cadre du programme *Child Care Operating Grant*;
- environ 8,5 M \$ pour le financement des prêts pour réparations et rénovations (*Repair and Renovation Loan*), des subventions d'amélioration de programmes (*Program Enhancement Grant*) et des subventions pour espace de jeux extérieur (*Outdoor Play Space Grant*).

Le Rapport 2007 sur le bien-être des enfants a également été inclus dans le présent rapport, afin de donner suite à notre engagement de rendre compte à nos citoyens de la santé et du bien-être de nos enfants. Les indicateurs de bien-être pour les enfants (tels que fournis dans l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes) sont communiqués pour les domaines suivants : santé physique, développement petite enfance, sécurité et protection, ainsi que famille et collectivité. Les faits saillants du rapport incluent:

- Une légère diminution des pourcentages de poids élevé à la naissance et de naissances prématurées;
- Plus de 80 % des enfants de la Nouvelle-Écosse ont obtenu un score variant de « moyen » à « avancé » sur l'échelle de développement moteur et social (DMS);
- Une augmentation du niveau de scolarité des parents de jeunes enfants.

La Nouvelle-Écosse reconnaît l'importance des initiatives de financement fédérales, lesquelles renforcent les programmes et les soutiens provinciaux pour nos enfants et leur famille. Ce quatrième rapport, couvrant l'exercice se terminant en mars 2008, présente un sommaire des programmes et des services continus et élargis en matière de développement de la petite enfance en Nouvelle-Écosse.

Sincères salutations,

Le ministre des Services communautaires,



L'honorable Chris d'Entremont





Table des matières

Introduction	7
Aperçu des domaines d'intervention en développement de la petite enfance	9
Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance	10
Améliorer le soutien aux parents et aux familles	12
Stabilisation et amélioration de la garde d'enfants	16
Engagement communautaire et soutien de l'infrastructure	22
Plan de la Nouvelle-Écosse pour l'apprentissage en la garde des jeunes enfants	26
Conclusion – Améliorations apportées au développement de la petite enfance et au système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	30
Rapport 2007 sur le bien-être des enfants	32
Engagés envers nos enfants	34
Annexe A : Aperçu des investissements en DPE (fédéraux - provinciaux) pour la Nouvelle-Écosse de 2005 à 2008	36





Introduction

Le présent sommaire donne un aperçu des faits saillants du **Rapport d'activité 2005–2008 en matière de développement de la petite enfance et Rapport 2007 sur le bien-être des enfants en Nouvelle-Écosse**. Le Rapport d'activité est le fruit de l'engagement de la Nouvelle-Écosse de rendre compte à sa population des investissements effectués au titre des accords de financements fédéraux.

En 2000, dans le cadre du Communiqué sur le développement de la petite enfance, les premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus pour améliorer et élargir les programmes et les services de développement de la petite enfance. En 2001, la Nouvelle-Écosse a reçu des fonds fédéraux dans le cadre de l'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE), à être investis dans chacun des quatre domaines d'intervention de développement de la petite enfance : promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; améliorer le soutien aux parents et aux familles; renforcer les programmes axés sur le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants; renforcer le soutien aux communautés.

En 2003, au titre du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE), les premiers ministres ont pris l'engagement d'accroître l'accès à des programmes et services d'apprentissage et de garde des enfants de moins de six ans, abordables et sous réglementation territoriale et provinciale. Des indicateurs fédéraux ont été développés pour mesurer la qualité, l'abordabilité, l'accessibilité, l'universalité et la disponibilité des programmes et des services d'IDPE et d'AGJE.

En 2005, dans le cadre de l'Accord de principe sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la Nouvelle-Écosse a reçu des fonds fédéraux à investir dans l'amélioration et l'élargissement des services et des programmes de garde d'enfants.

Le Rapport 2007 sur le bien-être des enfants découle de l'engagement de la Nouvelle-Écosse de rendre compte à ses citoyens de la santé et du bien-être de leurs enfants, en fournissant des indicateurs du bien-être des enfants (conformément à l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes) dans les domaines suivants : santé physique, développement de la petite enfance, sécurité et protection, ainsi que famille et collectivité.

Cadre stratégique de prospérité sociale de la Nouvelle-Écosse :

Les initiatives IDPE et AGJE, le Plan d'action en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le Rapport sur le bien-être des enfants s'intègrent au « tissu de la vie de nos citoyens ». Le cadre stratégique s'appuie sur la vision que « chaque Néo-Écossais a la possibilité de bien vivre et de contribuer de manière significative à la prospérité d'une province généreuse, sécuritaire et créative – maintenant et dans l'avenir »

— *Tisser les liens d'un tissu social durable, gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2007) p. 5. Disponible à :*
http://gov.ns.ca/coms/fr/department/documents/Tisser_les_liens-Weaving_Threads.pdf







Aperçu des domaines d'intervention en développement de la petite enfance

Depuis 2001, la Nouvelle-Écosse a investi environ 135,2 millions de dollars dans les programmes et services à la petite enfance dans la province. Ce montant représente les dépenses de tous les accords de financement fédéraux de 2001 à 2008. Pour un aperçu des investissements fédéraux et provinciaux dans les quatre domaines d'intervention en DPE, reportez-vous à l'Annexe A : Dépenses 2005-2008. Les domaines d'intervention constituent le cadre de travail de notre système de développement de la petite enfance et comprennent : promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; améliorer le soutien aux parents et aux familles; renforcer les programmes axés sur le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants; renforcer le soutien aux communautés. Les sommes investies par la Nouvelle-Écosse dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants démontrent notre engagement à fournir du soutien aux enfants et à leur famille, de même qu'au secteur de la petite enfance. Le Rapport d'activité 2005–2008 en matière de DPE et Rapport 2007 sur le bien-être des enfants peut être consulté dans son intégralité (en anglais seulement, sous son titre original « *2005-08 DPE Progress Report/ 2007 Child Well-Being Report* ») à : <http://www.gov.ns.ca/coms>.

Voici maintenant un bref aperçu des investissements et des progrès de la Nouvelle-Écosse dans les domaines d'intervention voulus au cours des trois dernières années (d'avril 2005 à mars 2008).

Promouvoir la santé durant la grossesse,
à la naissance et au cours de la petite enfance

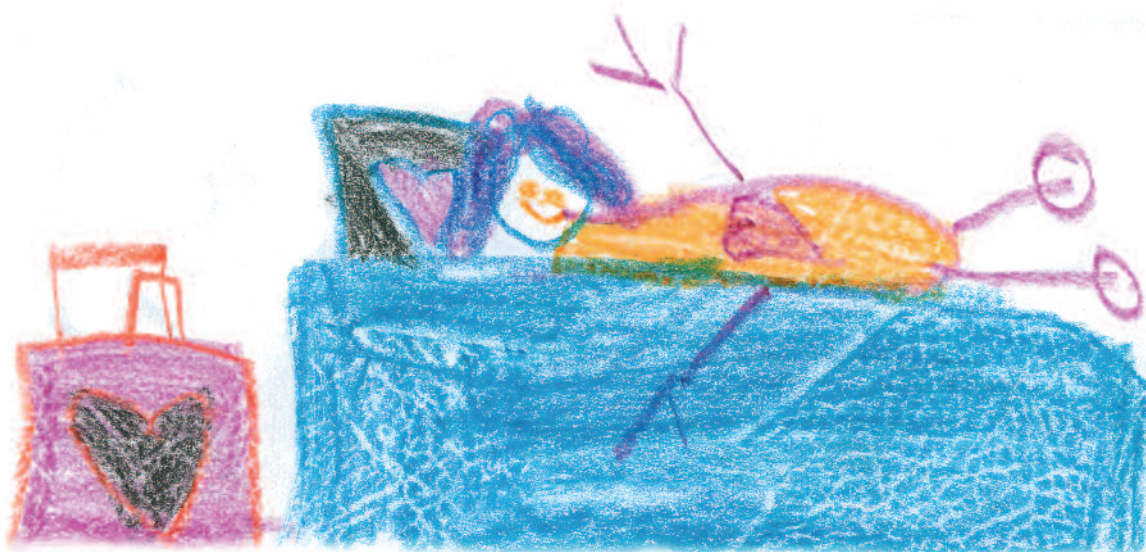


Du financement pour les initiatives de développement de la petite enfance est fourni au ministère de la Promotion et de la Protection de la santé pour la prestation du programme de visites à domicile amélioré intitulé *Healthy Beginnings: Enhanced Home Visiting*. Le financement est distribué aux régies régionales de la santé (Services de la santé publique) afin de mettre en œuvre cette initiative au niveau local. Le programme de visites à domicile amélioré mise sur les programmes et services existants offerts par les Services de la santé publique et appuie les visites à domicile pour les familles qui font face aux défis liés aux trois premières années de la vie de leur enfant. Le programme de visite à domicile amélioré met l'accent sur la promotion de relations saines entre le parent et l'enfant, le développement sain de l'enfant et la liaison entre les familles et les ressources communautaires qui permettent d'améliorer les possibilités de croissance et de développement sains de l'enfant et de la famille dans son ensemble.

Pour un bon départ dans la vie : programme de visites à domicile amélioré

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE	3 500 000	3 500 000	3 500 000

Le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé de la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre le programme *Healthy Beginnings: Enhanced Home Visiting* par l'entremise des régies régionales de la santé (Services de la santé publique). L'initiative *Healthy Beginnings: Enhanced Home Visiting* est un programme de visites à domicile, sur une base volontaire, axé sur les forces positives et sur la famille. Le programme vise essentiellement à promouvoir les relations parents-enfants, à favoriser le développement d'enfants en santé et à relier les familles aux ressources communautaires, ce qui multipliera les chances d'une croissance et d'un développement sains pour l'ensemble de la famille. Pour les trois dernières années, les activités du programme comprennent : déterminer les familles admissibles; déterminer les compétences essentielles pour les visiteurs à domicile communautaires; le lancement d'une base de données provinciale en 2006; le développement d'un cadre d'évaluation provinciale et la réalisation de l'évaluation de la Phase 1 (Mise en œuvre) et de l'évaluation de la Phase 2 (Assurance de la qualité).



Améliorer le soutien aux parents et aux familles



La Nouvelle-Écosse a continué de soutenir la croissance et le développement des familles au moyen d'initiatives favorisant : le développement des enfants en santé, les partenariats avec les collectivités; le soutien aux parents; l'accroissement pour tous les enfants des possibilités de vivre dans un milieu familial stable. Voici des exemples des programmes et services à cet effet : *Parent Education and Support Grant* (éducation parentale et soutien à la parentalité), *Child Care Information and Support* (information et soutien en matière de garde d'enfants), *Early Language and Learning* (aptitudes linguistiques et apprentissage chez les jeunes enfants) et *Enhanced Domestic Adoption* (procédures d'adoption nationale améliorées).

Éducation parentale et soutien à la parentalité			
Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Provinciale	561 500	561 500	561 500
IDPE	340 000	226 000	206 000
Total	901 500	787 500	767 500

Le programme *Parent Education and Support Grant* appuie les familles dans leurs efforts pour élever des enfants en santé. Ce programme est dispensé par le ministère des Services communautaires par l'entremise des centres de ressources familiales. Le programme subventionne quatorze centres de ressources familiales (CRF) répartis dans la province, afin d'accroître la prestation de programmes d'éducation parentale de qualité et de favoriser les possibilités de développement professionnel chez les parents éducateurs. Le montant des subventions varie entre 5 000 \$ et 30 000 \$ par CRF, en fonction des capacités existantes dans l'ensemble des quatre régions du ministère des Services communautaires. Les activités du programme incluent : groupes de soutien à l'intention des parents, programmes d'interaction parents-enfants, tels les groupes récréatifs *Parent 'n Tot/Play*, programmes de développement personnel et possibilités de perfectionnement professionnel.



Information et soutien en matière de garde d'enfants

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE	650 000	650 000	550 000

Les subventions du programme **Child Care Information and Support (CCIS)** sont remises à treize agences communautaires sans but lucratif (incluant les centres de ressources familiales) dont le mandat est lié au développement de la petite enfance. Les programmes CCIS fournissent aux parents, aux éducateurs et aux membres du secteur du développement de la petite enfance une variété de ressources visant à assurer des services de garde d'enfants de qualité pour les familles. L'objectif du programme est d'améliorer et d'élargir la qualité et l'accessibilité d'une gamme d'options de garde pour les familles. Les activités du programme incluent : éducation et soutien aux parents et aux éducateurs, programmes d'interaction entre parents ou éducateurs et enfants; activités de formation publique, communautaire ou professionnelle; consultations et aiguillages.

Aptitudes linguistiques et apprentissage chez les jeunes enfants

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE	890 000	720 000	617 886

Les subventions du programme **Early Language and Learning (ELL)** sont remises à onze centres de ressources familiales dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, 40 établissements et divers services d'approche dispensent les programmes ELL. Ces programmes nécessitent la collaboration d'orthophonistes, de spécialistes du développement de la petite enfance, des parents et des collectivités pour créer des stratégies et des programmes innovateurs qui favorisent les capacités de langage et d'alphabetisation des enfants en bas âge. Les programmes ELL offrent une grande variété de services aux parents, ainsi qu'aux spécialistes du développement de la petite enfance, afin : d'encourager et de favoriser les interactions positives parents-enfants; d'offrir de la formation, des services de consultation et des ressources aux parents et aux spécialistes; de sensibiliser davantage le public à l'importance du développement du langage dès la petite enfance.

Les progrès 2008-2009...

En 2008, les sommes allouées aux programmes *Parent Education and Support Grant*, *Child Care Information and Support* et *Early Language and Learning* ont été convertis en financement de base pour les Centres de ressources familiales (CRF) bénéficiant de ces fonds d'IDPE.

Cette conversion augmentera les possibilités pour les CRF d'offrir des programmes et des services de soutien parental et familial adaptés aux besoins de leurs collectivités respectives. Les quatre domaines clés de services suivants ont été déterminés pour ce financement : éducation et apprentissage des parents; soutien familial; développement de l'enfant; langage et alphabetisation des enfants en bas âge.



Procédures d'adoption nationale améliorées

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE	831 899	928 310	775 090

Le **Enhanced Domestic Adoption Program** est un programme conçu pour augmenter le nombre de placements en vue de l'adoption des enfants sous tutelle et pour aider ceux-ci à devenir des adultes forts et en santé. Le programme d'adoption est dispensé par l'entremise de quinze bureaux de district et de cinq organismes fournissant des services d'aide sociale à l'enfance. De plus, un bureau par région (Centre, Est, Nord et Ouest) de la province offre des ressources régionales. Au cours des trois dernières années, les activités du programme ont inclus : modifications à la loi sur les services à l'enfance et à la famille (*Children and Family Services Act – CFS*); élaboration d'un manuel concernant les enfants pris en charge, intitulé *Children in Care*; ajout de neuf travailleurs sociaux dans les quatre régions; lancement d'une campagne de sensibilisation et de recrutement pour l'adoption, en novembre 2005

Stabilisation et amélioration de la garde d'enfants



Cette section représente les investissements de la Nouvelle-Écosse dans le développement de services de qualité quant à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, en améliorant la qualité des services de garde agréés, en soutenant les parents et les éducateurs de la petite enfance et en encourageant l'intégration. Les programmes qui favorisent la stabilisation et l'amélioration de la garde d'enfants incluent : *Early Childhood Education Training Initiative* (initiative de formation en éducation de la petite enfance); *Nova Scotia Child Care Stabilization Grant* (subvention de stabilisation des services de garde d'enfants); *Child Care Subsidy Program* (programme de subventions pour les services de garde à l'enfance); *Supported Child Care* (programme de garde assistée); *Partnerships for Inclusion* (partenariats pour l'intégration des enfants à besoins spéciaux); *Employment Support and Income Assistance Child Care* (soutien à l'emploi et aide au revenu – frais de garde).

Initiative de formation en éducation de la petite enfance			
Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
AGJE	994 000	1 000 000	800 000
Plan pour la garde d'enfants	—	98 000	—
Total	994 000	1 098 000	800 000

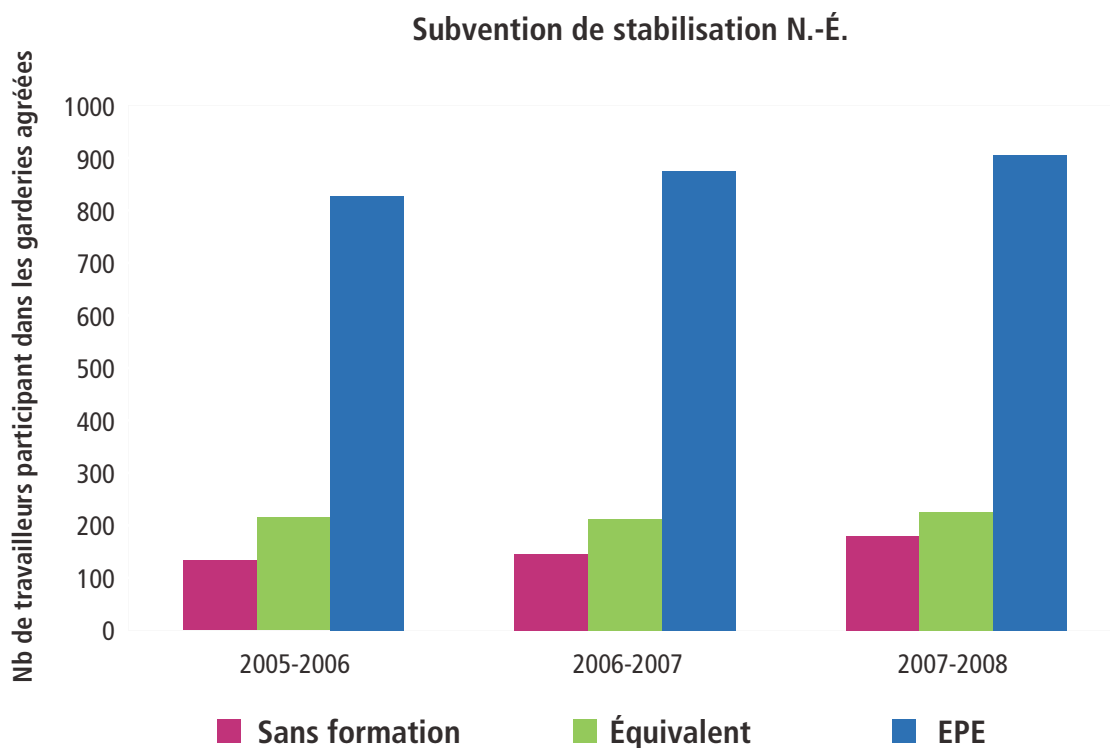
Instaurée en novembre 2002, la *Early Childhood Education Training Initiative* offre des possibilités de formation pré-emploi et en cours d'emploi en éducation de la petite enfance aux institutions d'enseignement et aux programmes connexes. Cinq établissements de formation ont reçu des fonds pour dispenser de la formation et des services à l'échelle de la province au secteur de la petite enfance. Les programmes ayant reçu des fonds à cet effet sont : le Centre provincial de ressources préscolaires (CPRPS); l'Université Mount Saint (MSVU); l'Institute for Human Services Education (IHSE); le St. Joseph's College of Early Childhood Education (depuis 2009 le Nova Scotia College of Early Childhood Education) et le Nova Scotia Community College (NSCC – campus de Burridge, Kingstec et Cumberland). Les services comprennent : maintien et amélioration de six sites de soutien DPE; possibilités de développement professionnel en région; bourses pour étudiants en petite enfance; services de mentorat sur place; appui aux programmes.



Subvention de stabilisation des services de garde d'enfants

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE – AGJE	4 029 166	4 263 137	4 500 000
Plan pour la garde d'enfants	—	—	491 090
Total	4 029 166	4 263 137	4 991 090

Le programme **Nova Scotia Child Care Stabilization Grant** procure des fonds aux garderies agréées à plein temps, pour subventionner les salaires, les avantages sociaux et la formation dans le secteur de la garde d'enfants. En janvier 2008, le financement a été augmenté afin d'améliorer les salaires et d'aider à attirer et à conserver du personnel de qualité. Les montants accordés rétroactivement à avril 2007 sont de : 4 500 \$ par an par employé détenant un diplôme EPE; 4 200 \$ par an par employé ayant suivi une formation équivalente et 1 200 \$ par an par employé non formé, selon le ratio réglementé employé/enfants. Le nombre d'employés ETP (équivalent à temps plein) classés par niveau de formation (diplôme EPE, équivalent et sans formation) qui ont reçu des augmentations de salaire dans le cadre de la subvention de stabilisation au cours des trois dernières années est illustré ci-après.

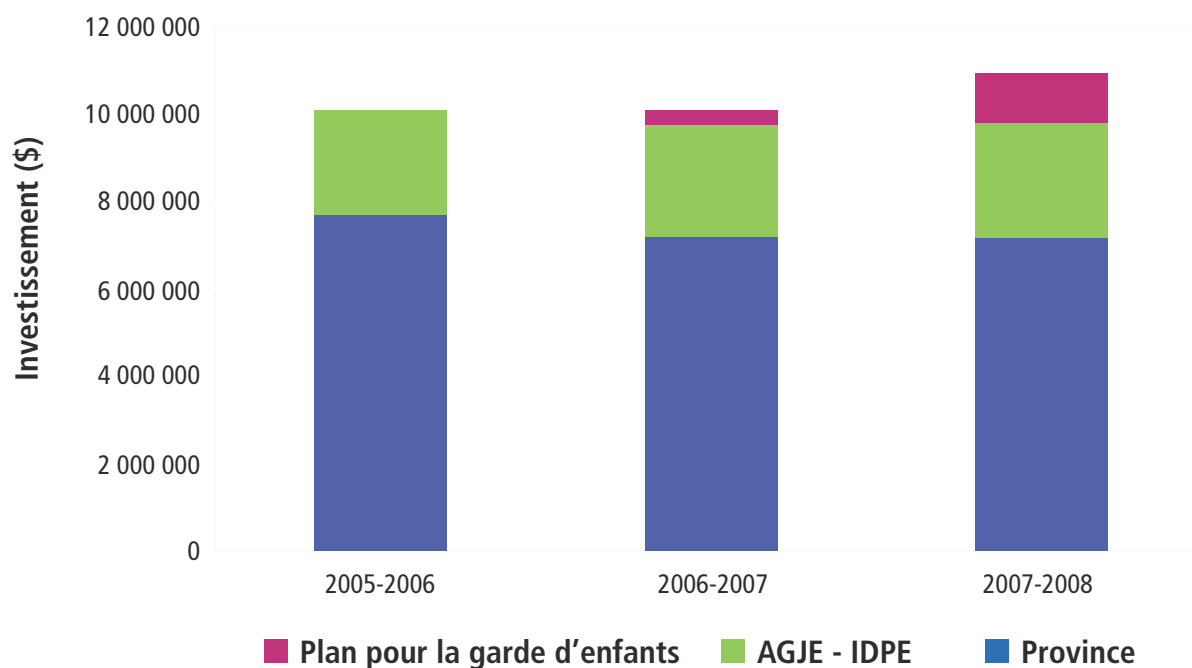


Programme de subventions pour les services de garde à l'enfance

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Provinciale	7 713 525	7 201 572	7 174 308
IDPE – AGJE	2 395 366	2 577 935	2 634 992
Plan pour la garde d'enfants	—	342 713	1 142 000
Total	10 108 891	10 122 220	10 951 300

Le programme **Child Care Subsidy (CCS)** a été institué au début des années 1970; les subventions transférables ont été instaurées en juillet 2000. Le programme *Child Care Subsidy* procure aux familles à faible revenu un soutien financier pour les aider à atteindre l'autonomie par le travail, la formation et l'éducation. Le programme CCS offre également des subventions transférables, lesquelles sont liées à l'enfant et peuvent être transférées avec l'enfant à tout service de garde admissible à la subvention transférable. Toute garderie agréée à plein temps dans la province qui a signé le *Portable Subsidized Child Care Spaces Funding Agreement* (entente de financement sur les places en garderie subventionnées transférables) peut garder un enfant dont le parent bénéficie d'une subvention transférable. Au cours de la période 2005-2008, 380 nouvelles subventions transférables ont été ajoutées au programme, les seuils de revenu ont été révisés et le programme a été autrement bonifié. Au cours des périodes 2006-2007 et 2007-2008, des fonds additionnels provenant du Plan pour la garde d'enfants ont été investis dans le programme, tel qu'illustré ci-après.

Programme de subventions pour services de garde

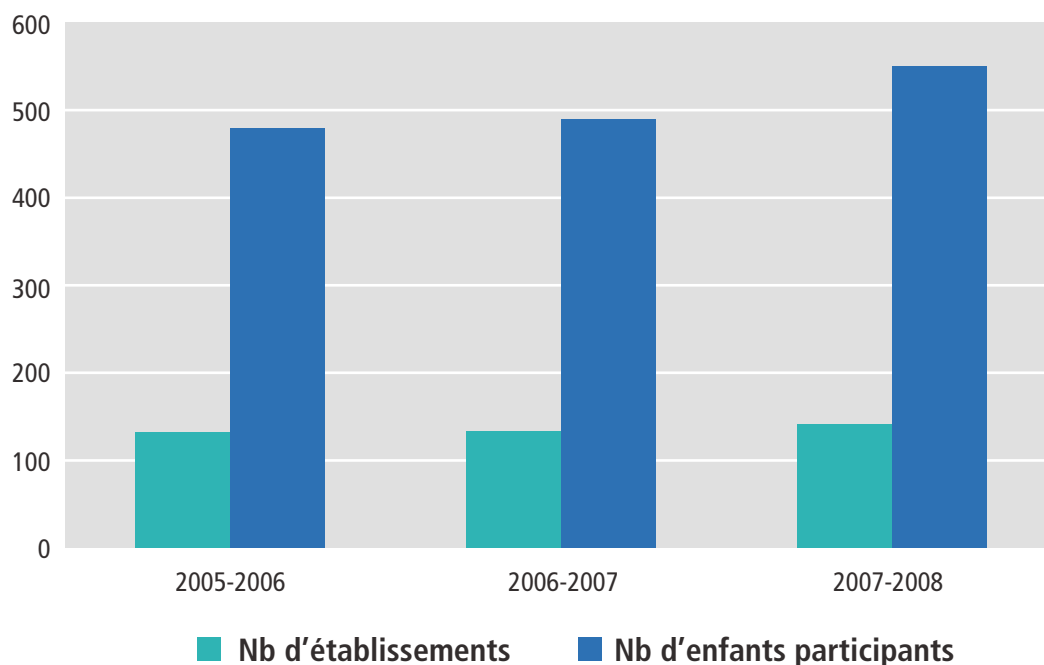


Programme de garde assistée

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Provinciale	1 452 092	1 452 092	1 452 092
IDPE – AGJE	880 861	903 695	1 091 899
Total	2 332 953	2 355 787	2 543 991

Le financement des services de garde assistée, au titre du programme **Supported Child Care**, vise à aider les garderies agréées à développer leur capacité à offrir des programmes d'intégration aux enfants à besoins spéciaux. Le financement peut être accordé pour tous les programmes de garde d'enfants en garderie qui se conforment à la loi et aux règlements sur les garderies (*Day Care Act et Day Care Regulations*). En 2007-2008, conjointement avec le plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, des révisions au processus de financement des services de garde assistée ont été effectuées. Au cours des trois dernières années, le nombre d'établissements et le nombre d'enfants couverts par le programme ont augmenté, tel qu'illustré ci-après.

Garde assistée



Partenariats pour l'intégration des enfants à besoins spéciaux

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
AGJE	350 079	350 079	350 079

Le projet **Partnerships for Inclusion (PFI)** a été mis en œuvre en janvier 2003 par la *Early Intervention Association of Nova Scotia* (EINS) de concert avec Trait d'union : Réseau national pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en service de garde. Le programme vise à favoriser l'intégration des enfants à besoins spéciaux dans les services de garde agréés en adoptant un processus d'amélioration de la qualité. Les activités du programme des trois dernières années incluent : publication de « *An Evaluation Based on the First Cohort of Child Care Centres* » (Lero, D.S., Irwin, S.H. et Daris, T.); élaboration d'un projet spécial d'alphabétisation « *Special Literacy Project* »; un forum sur le leadership. Le projet de recherche de cinq ans PFI s'est terminé en 2008 et a donné lieu à un rapport final intitulé « *Improving Quality, Enhancing Inclusion: Partnerships for Inclusion – Nova Scotia* » (Lero, D.S. et Irwin, S.H.).

Soutien à l'emploi et aide au revenu – frais de garde

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Provinciale	2 580 358	2 059 969	1 810 842
IDPE	2 300 000	2 300 000	2 300 000
Total	4 880 358	4 359 969	4 110 842

Le programme **Employment Support and Income Assistance (ESIA) Child Care** procure des soutiens à l'emploi combinés à une aide aux personnes dans le besoin, en vue de favoriser l'autosuffisance chez ces personnes et d'aider ainsi les familles à augmenter leur employabilité et leur autonomie. Les activités du programme incluent le développement d'une stratégie pluriannuelle de réduction de la pauvreté pour aider à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie des Néo-Écossais.



Engagement communautaire et soutien de l'infrastructure



L'initiative *Community Engagement and Infrastructure Support* vise à soutenir l'instauration d'un système de développement de la petite enfance intégré qui met à profit les programmes existants, recherche des perspectives de croissance innovatrices et appuie la durabilité. Les programmes qui encouragent l'infrastructure et l'engagement communautaire incluent : *Early Childhood Development Regional Collaboration Teams* (équipes de travail régionales sur le développement de la petite enfance), *Early Childhood Development Information System and Reporting* (système d'information et établissement de rapports en matière de développement de la petite enfance) et amélioration du site Web : *Child Care Connections - Nova Scotia*.

Équipes de travail régionales DPE			
Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE	3 444	2 722	1 703

Les équipes de travail régionales **DPE** sont des groupes de personnes qui représentent une variété de ministères et d'organismes communautaires et ont le mandat de servir les enfants, de la naissance à l'âge de six ans, ainsi que leur famille. Les activités du programme incluent : établissement de priorités et de plans d'action; organisation de présentations et de séances d'information pour les partenaires régionaux; localisation géographique des ressources et mise à jour du plan de travail du projet (2007-2008).

Système d'information et établissement de rapports – DPE			
Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE	995 735	686 492	423 994
Plan pour la garde d'enfants	—	520 000	1 500 000
Total	995 375	1 206 492	1 923 994

Le *Early Childhood Development Information System and Reporting* vise à fournir au personnel un système intégré donnant un accès interfonctionnel aux données et d'améliorer ainsi la prestation de services aux clients. Les activités du programme des trois dernières années comprennent des modifications aux modules de programmes se rapportant : aux services de garde en milieu familial (*Family Home Day Care*), aux subventions pour espace de jeux extérieur (*Outdoor Play Space Grant*), aux subventions pour amélioration de programme (*Program Enhancement Grant*) et aux subventions de fonctionnement des services de garde à l'enfance (*Child Care Operating Grant*).

Améliorations du site Web : Child Care Connections Nova Scotia

Source de financement (\$)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
IDPE – AGJE	7 000	7 000	7 000

Child Care Connections Nova Scotia (CCCNS) est un organisme de développement communautaire à but non lucratif. L'organisme a développé une infrastructure visant à fournir une assistance et des ressources pour mettre « en connexion » les spécialistes de la garde d'enfants, les organisations et autres personnes intéressées à l'information, aux ressources, au soutien et à la promotion de services de garde d'enfants de qualité. Les activités du programme incluent : soutien continu aux programmes et améliorations du site Web de CCCNS [www.ccnns.org (en anglais seulement)].





Plan de la Nouvelle-Écosse pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Dans le cadre du financement sous l'IDPE (2001) et l'AGJE (2003), la province a investi dans l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité, de l'universalité et de la disponibilité des programmes et des services de développement de la petite enfance en Nouvelle-Écosse. En 2005, des fonds fédéraux additionnels ont été consentis dans le cadre de l'Accord de principe sur l'Apprentissage et la garde des jeunes enfants, afin de soutenir davantage les investissements stratégiques nationaux dans les initiatives d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. La Nouvelle-Écosse a reçu 39,1 millions de dollars au titre des fonds de fiducie de l'Accord de principe sur l'AGJE.

En mai 2006, la Nouvelle-Écosse a publié un plan d'action décennal détaillé pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (*Early Learning and Child Care Plan*) par lequel elle augmentait le nombre de places en garderie et les subventions. De plus, la province continue de soutenir les enfants, les familles et le secteur de la garde d'enfants. Le plan d'action a été développé après avoir consulté les intervenants, tenu compte de sondages écrits (auprès du secteur des services de garde d'enfants et des groupes de parents), ainsi que des commentaires reçus par le truchement d'une ligne d'appel sans frais sur la garde d'enfants et de courriers électronique et postal. Plus de 2 600 participants ont pris part au processus de consultation. Les renseignements recueillis au cours de ces consultations ont aidé à structurer le plan pour l'AGJE.

Les principaux thèmes qui ressortent des réponses des participants incluent : augmentation des salaires pour les éducateurs de la petite enfance; réduction des frais de garderie; recrutement et maintien en poste d'une main-d'œuvre stable dans le secteur de la petite enfance; accroissement du nombre de places dans les services de garde d'enfants agréés.

En 2007, l'Accord de principe a été remplacé par l'initiative sur les places en garderie (*Child Care Spaces Initiative*). En 2007-2008, la Nouvelle-Écosse a reçu 7,1 millions de dollars au titre de cette initiative. Les priorités qui ont été établies après les consultations du Plan pour la garde d'enfants et les mesures d'investissement sont énumérées aux pages suivantes.



Liste de contrôle des priorités

Les priorités qui suivent découlent des consultations auprès des intervenants (automne 2005); le tableau donne également un aperçu général des mesures qui ont été prises par la province (en date du 31 mars 2008) pour donner suite à ces priorités.

Priorités	Mesures
Augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations aux subventions de stabilisation (<i>NS Child Care Stabilization Grant</i>). • Établissement de subventions de fonctionnement aux garderies (<i>Child Care Operating Grant - CCOG</i>).
Diminuer les frais de garde des enfants pour les familles.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de subventions transférables pour places en garderie. • Examen des seuils de revenus pour le programme de subventions pour services de garde (<i>Child Care Subsidy</i>). Les améliorations au programme incluent : hausse des seuils de revenu et baisse des frais quotidiens estimés, exigés des parents (instauré le 1^{er} avril 2008).
Augmenter le financement des subventions de fonctionnement des services de garde d'enfants agréés.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du financement des subventions de fonctionnement au moyen de la mise en œuvre des initiatives <i>Child Care Operating Grant (CCOG)</i> (subvention de fonctionnement aux garderies); Prestation d'autre financement, notamment : <i>Program Enhancement Grant</i> (subvention d'amélioration de programmes); <i>Outdoor Play Space Grant</i> (subvention pour espace de jeux extérieur); <i>Energy Upgrade Grant</i> (subvention pour l'amélioration du rendement énergétique).
Recruter et conserver une main-d'œuvre stable.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations aux subventions de stabilisation (<i>NS Child Care Stabilization Grant</i>). • Établissement de subventions de fonctionnement aux garderies (<i>Child Care Operating Grant - CCOG</i>). • Développement du programme d'aide financière à l'éducation de la petite enfance (<i>Early Childhood Education Assistance Program</i>), qui procure de l'aide financière au secteur de la petite enfance (instauré le 1^{er} avril 2008). • Développement du programme d'éducation permanente pour le personnel des services à l'enfance (<i>Continuing Education Program for Child Care Staff</i>), lequel prévoit le remboursement de cours d'éducation permanente au personnel admissible travaillant dans des agences agréées de garde d'enfants en milieu familial ou des garderies agréées (instauré le 1^{er} juin 2008)
Augmenter les possibilités de formation ou de perfectionnement professionnel en matière d'éducation de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation d'ateliers de formation professionnelle pré-emploi et en cours d'emploi en éducation de la petite enfance; accès accru aux sites de soutien du développement de la petite enfance. • Prestation de financement au <i>Nova Scotia Community College</i> pour permettre de développer davantage la prestation en ligne du programme d'études en matière de petite enfance.
Accroître l'accessibilité des services de garde agréés pour les enfants à besoins spéciaux, offrant ainsi un meilleur choix aux parents.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du financement des services de garde assistée (<i>Supported Child Care</i>), amélioration des environnements d'intégration et hausses du nombre d'enfants participants.
Augmenter le nombre de places dans les garderies agréées.	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 500 nouvelles places en garderie ont été créées grâce à l'initiative de prêts pour agrandissement et remplacement (<i>Child Care Expansion and Replacement Loan</i>).
Améliorer l'information et l'éducation des parents concernant le développement de la petite enfance et les avantages des services de garde pour leurs enfants.	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des autocollants indiquant les services de garde d'enfants agréés en garderie et en milieu familial. • Répertoire des services de garde agréés http://www.gov.ns.ca/coms/families/childcare/directories/FacilitySearch.aspx (en anglais seulement). • Boîte aux lettres du site Web AGJE (ELCC) : ELCC@gov.ns.ca • Renseignements affichés sur le site Web du ministère des Services communautaires : http://www.gov.ns.ca/coms/families/index.html
Augmenter le nombre de places de garde à domicile agréées.	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration du programme de garde à domicile (<i>Family Home Day Care Program</i>).
Accroître la sensibilisation à la loi et aux règlements sur les garderies (<i>Day Care Act et Day Care Regulations</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation sur le nouveau règlement en matière de garde à domicile (<i>Family Home Regulations</i>). • Consultation sur les modifications aux règlements sur les garderies (<i>Day Care Regulations</i>).

Les investissements suivants, arrêtés au 31 mars 2008, correspondent aux priorités du Plan de la Nouvelle-Écosse pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (le Plan).

Priorité : • Augmenter le nombre de places de garde à domicile agréée

Action : • Développement de services de garde en milieu familial

Le programme donne aux parents l'option d'utiliser un service de garde agréé dispensé dans un cadre familial contrôlé en vue d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. Au 31 mars 2008, la province comptait trois agences de garde d'enfants en milieu familial et 37 fournisseurs de services de garde.

Priorité : • Augmenter le financement des subventions de fonctionnement des services de garde d'enfants agréés

Action : • Fournir des subventions de fonctionnement pour les services de garde à l'enfance

Le Plan prévoit le financement annuel pour les garderies sous la forme de subventions de fonctionnement des services de garde à l'enfance (*Child Care Operating Grant - CCOG*) servant principalement à stimuler les salaires et les avantages sociaux et à fournir des assises au recrutement et à la conservation du personnel de la petite enfance. En plus de procurer des subventions de fonctionnement continues, sous forme de subventions de stabilisation et de subventions pour la majoration des salaires, le CCOG a appuyé la prestation de services de garde de qualité dans la province. Le total des fonds approuvés pour le plan d'action AGJE s'élève à 8,1 M \$.

Priorité : • Augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance

• Recruter et conserver une main-d'œuvre stable

• Augmenter les possibilités de formation ou de perfectionnement professionnel en matière d'éducation de la petite enfance

Action : • Développement d'une stratégie sur la main-d'œuvre en éducation de la petite enfance visant à favoriser le recrutement, la conservation, la formation et le développement professionnel du secteur.

Le Plan a financé le développement d'une stratégie de recrutement et de rétention qui répond aux besoins présents et futurs de recruter et de retenir du personnel pour les services de garde agréés. La stratégie établira les bases d'un système d'apprentissage et de garde de qualité dont l'élément essentiel est un personnel qualifié et dévoué. Dans le cadre du Plan, les initiatives suivantes ont été développées : *Early Childhood Education Assistance Program* (programme d'aide financière à l'éducation de la petite enfance - instauré le 1^{er} avril 2008); *Continuing Education Program for Child Care Staff* (programme d'éducation permanente pour le personnel des services à l'enfance - instauré le 1^{er} juin 2008).

Priorité : • Augmenter le nombre de places dans les garderies agréées

Action : • Création de nouvelles places agréées

Le Plan fournit une aide financière aux garderies agréées, tant commerciales que sans but lucratif, dans le cadre du programme *Expansion and Replacement Loan* (prêt pour agrandissement et remplacement). Ce programme a été instauré en 2007-2008 pour permettre aux garderies de modifier leur espace afin d'augmenter leur capacité d'accueil, grâce à des prêts à faible intérêt. Le total des fonds autorisés au titre du programme a atteint 4 M \$.

- Priorité :**
- Accroître l'accessibilité des services de garde agréés pour les enfants à besoins spéciaux, offrant ainsi un meilleur choix aux parents
- Action :**
- Augmentation du financement à l'appui de l'intégration des enfants à besoins spéciaux dans les services de garde d'enfants agréés

Le Plan a financé une augmentation du financement du service de garde assistée, afin de faciliter la création de programmes d'intégration pour la garde des enfants à besoins spéciaux et de fournir une base de financement stable aux services de garde d'enfants agréés.

- Priorité :**
- Diminuer les frais de garde des enfants pour les familles
- Action :**
- Création de places subventionnées supplémentaires

Le Plan a permis d'ajouter de nouvelles allocations à la garde des enfants, afin d'aider davantage de familles à faible revenu à acquitter leurs frais de garderies et de leur permettre ainsi d'aller travailler, d'occuper un emploi, d'aller à l'école, de surmonter les crises familiales ou de soutenir leurs enfants qui ont des besoins de développement spéciaux. De plus, en vertu du Plan, les subventions fixes sous-utilisées ont été converties en places subventionnées transférables, ce qui a donné à encore plus de familles la flexibilité de quitter un centre ou une région tout en ayant accès à une autre garderie agréée. Pendant la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2008 :

- 380 nouvelles places subventionnées ont été ajoutées
- 389 places subventionnées fixes ont été converties en places subventionnées transférables

- Priorité :**
- Améliorer l'information et l'éducation des parents concernant le développement de la petite enfance et les avantages des services de garde pour leurs enfants
 - Accroître la sensibilisation à la loi et aux règlements sur les garderies (*Day Care Act et Day Care Regulations*)
- Action :**
- Lancement du répertoire des services de garde d'enfants agréés
 - Lancement de l'autocollant d'identification des garderies en milieu familial et services de garde d'enfants agréés
 - Lancement de la boîte aux lettres du site Web AGJE

Le Plan a financé l'élaboration du répertoire des services de garde d'enfants agréés ainsi que d'une boîte aux lettres en ligne permettant de recevoir des commentaires et suggestions au sujet du service de garde d'enfant agréé. Des consultations ont eu lieu sur les modifications proposées aux règlements sur les garderies (*Day Care Regulations*) au printemps 2008; un résumé des réponses a été publié en décembre 2008.

Financement supplémentaire : Financement des prêts pour réparations et rénovations et des subventions de programmes

Le Plan a financé les programmes suivants :

- **Repair and Renovation Loan (prêt pour réparations et rénovations)**, procurant une aide financière aux garderies agréées, tant commerciales que sans but lucratif, pour leur permettre d'améliorer leur environnement physique, tant intérieur qu'extérieur, en procédant à des réparations, des rénovations ou des améliorations. Financement total autorisé : 1,9 M \$
- **Outdoor Play Space Grant (subvention pour espace de jeux extérieur)**, procurant une subvention unique (2007-2008) aux garderies agréées et aux agences de garde d'enfants en milieu familial pour la création et l'entretien d'espaces de jeux extérieurs naturels et stimulants, en vue de favoriser le développement en santé et la bonne condition physique des enfants. Financement total autorisé : 5,1 M \$.
- **Program Enhancement Grant (subvention pour amélioration de programme)**, subvention unique utilisée pour augmenter la capacité des garderies à offrir un milieu hors pair d'apprentissage de la petite enfance, par le développement ou l'amélioration de leur programme de garde d'enfants. Financement total autorisé : 2,6 M\$.

Conclusion – Améliorations apportées au développement de la petite enfance et au système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Au cours des sept dernières années, la Nouvelle-Écosse a déployé maints efforts pour s'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants reflètent les divers besoins des enfants et de leur famille. Le tableau ci-dessous illustre la part fédérale des fonds octroyés (2001 – 2008) pour améliorer la garde d'enfants dans cinq domaines (stabilisation et augmentation des salaires, appui aux environnements d'intégration, financement des installations, subventions de programmes et subventions de fonctionnement des services de garde à l'enfance) en Nouvelle-Écosse.

Investissement fédéral dans la garde d'enfants en Nouvelle-Écosse : 2001 – 2008

Domaine d'investissement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	TOTAL
Subvention de stabilisation	3,4 M \$	3,6 M \$	3,8 M \$	3,9 M \$	4 M \$	4,3 M \$	5 M \$	28 M \$
Programme de garde assistée*	278 556 \$	1,2 M \$	791 000 \$	976 671 \$	1,2 M \$	1,3 M \$	1,4 M \$	7,2 M \$
Financement des installations**		1,7 M \$			93 018 \$	2,3 M \$	1,3 M \$	5,2 M \$
Subventions de programmes***		399 861 \$	702 517 \$				7,7 M \$	8,8 M \$
Subventions de fonctionnement						900 000 \$	5,4 M \$	6,3 M \$
Investissement des dépenses fédérales								55,5 M \$

Dans l'ensemble depuis 2001, date à laquelle le financement de base a débuté pour les programmes de développement de la petite enfance, l'investissement dans la qualité, la flexibilité et l'universalité de la programmation néo-écossaise en matière de garde des enfants n'a cessé de croître. La Nouvelle-Écosse a continué à accorder une valeur prioritaire au système de développement de la petite enfance, ainsi qu'au secteur de la petite enfance, comme en témoignent non seulement nos investissements, mais aussi notre engagement à mettre en œuvre un Plan d'action pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le Plan s'inscrit dans la dynamique du Cadre stratégique de prospérité sociale de la Nouvelle-Écosse, lequel vise à tisser des liens entre les facteurs déterminants de la prospérité sociale, notamment la santé, la sécurité et l'intégration des enfants et de leur famille, et les facteurs déterminants de la prospérité économique, notamment les investissements dans le développement de la main-d'œuvre et l'amélioration des installations.

Dans la perspective de la vision d'une Nouvelle-Écosse renouvelée et du Cadre stratégique de prospérité sociale de la Nouvelle-Écosse, les investissements dans le développement de la petite enfance ont revêtu plusieurs facettes. Les mesures continues d'intégration, d'expansion et d'amélioration du système renforcent le solide tissu social de la province où s'entrelacent les besoins de nos citoyens les plus jeunes et de leur famille.

* Programme de garde assistée (*Supported Child Care*) était antérieurement rapporté sous « Inclusion / Differential ».

** Financement des installations inclut : ajout ou agrandissement de garderies (2002-2003, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008); prêt pour réparations et rénovations (2006-2007 et 2007-2008).

*** Subventions des programmes (*Program Grants*) inclut : *CDC Resources Grant* (2002-2003); *Material and Resources Grant* (2003-2004); *Outdoor Play Space Grant* et *Program Enhancement Grant* (2007-2008).



Rapport 2007 sur le bien-être des enfants



Les familles et les enfants sont à la base de la prospérité tant sociale qu'économique. Les efforts combinés des parents, des collectivités et du gouvernement sont essentiels pour que nos enfants aient la possibilité de développer leur plein potentiel dans des milieux sains et sécuritaires. En septembre 2000, les premiers ministres ont émis un communiqué sur le développement de la petite enfance, dans lequel ils se sont engagés à : « ...présenter régulièrement au public des rapports sur les indicateurs de résultats sur le bien-être des enfants, en utilisant un ensemble d'indicateurs communs... qui se rattachent aux objectifs établis relativement au développement de la petite enfance. » Les indicateurs décrivent cinq aspects du bien-être des enfants : la santé physique et le développement moteur, le développement de la petite enfance, la sécurité et la protection, le contexte familial et le contexte communautaire; d'autres indicateurs peuvent se rajouter.

Le Rapport 2007 sur le bien-être des enfants fait écho à l'engagement de la Nouvelle-Écosse de rendre compte à ses citoyens de la santé et du bien-être de leurs enfants. Cette section donne de l'information sur les enfants de la Nouvelle-Écosse de la naissance à l'âge de cinq ans, pour la période allant de 1998 à 2005. Les sources d'information sur les jeunes enfants et leur famille qui ont servi à ce rapport incluent : l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ); les Registres de l'état civil de la Nouvelle-Écosse; l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et le Recensement.

La section suivante présente un résumé de l'information recueillie sur les cinq indicateurs du bien-être des enfants pour la province de la Nouvelle-Écosse.

Santé physique

Au cours de la période de 2000 à 2004, le pourcentage des bébés nés en Nouvelle-Écosse avec un poids à la naissance sain (entre 2 500 et 4 000 grammes) est demeuré relativement constant (79 % en moyenne), comparé à la moyenne canadienne (81 %); la proportion des bébés nés avec un poids à la naissance élevé (plus de 4 000 grammes) a légèrement diminué sur la même période (passant de 16 % à 14,7 %); l'incidence des naissances prématurées (avant la 37^e semaine de grossesse) a légèrement fluctué (de 7,9 % à 7,5 %). La prévalence des enfants nourris au sein en Nouvelle-Écosse demeure inférieure au taux canadien. Ces dernières années, le taux de morts infantiles en Nouvelle-Écosse s'est situé entre quatre à six par 1 000 naissances vivantes. Il n'a été déclaré aucun cas de méningite à méningocoques du groupe C ni de rougeole, en Nouvelle-Écosse, entre 1998 et 2006; un seul cas de Hib a été déclaré en 2002.

Développement de la petite enfance

Le développement physique et social des enfants est mesuré par l'échelle de développement moteur et social (DMS), laquelle est fondée sur une série de 15 questions qui mesurent diverses dimensions du développement moteur, social et cognitif des jeunes enfants, de la naissance à l'âge de trois ans. En Nouvelle-Écosse, plus de 80 pour cent des enfants ont obtenu un score variant de « moyen » à « avancé » sur l'échelle DMS entre 1998-1999 et 2004-2005. Ces indicateurs se comparent favorablement aux données canadiennes.

De plus, les mesures de la santé émotive, des connaissances et aptitudes sociales se comparent également favorablement avec les données canadiennes. Quant aux capacités langagières, la proportion des enfants néo-écossais affichant un score inférieur (retard) sur l'Échelle révisée du vocabulaire en images de Peabody est de façon constante plus faible que la moyenne canadienne. (Aucune donnée n'était accessible pour la Nouvelle-Écosse en 2004-2005).



Sécurité et protection

Le taux d'hospitalisation pour blessures a fluctué entre 1998 et 2005. Les données relatives aux décès découlant de blessures s'arrêtent en 2000; toutefois, au cours de la période de 1998 à 2000, le taux de décès découlant de blessures était inférieur à celui de l'ensemble du pays.

Indicateurs liés à la famille

Les parents sont le premier soutien de leurs enfants et ont un rôle important à jouer dans leur développement, tant mental que physique. Les indicateurs liés à la famille font référence à des mesures de divers aspects de la santé et du comportement des parents connus pour avoir une incidence sur la santé et le bien-être des enfants. Ces indicateurs incluent : niveau de scolarité des parents, niveau de revenu des parents, dépression parentale, tabagisme durant la grossesse, fonctionnement de la famille, pratiques parentales positives et adulte faisant la lecture. Le niveau scolaire des parents de jeunes enfants s'est amélioré entre 1998-1999 et 2004-2005, tant en Nouvelle-Écosse qu'au Canada. Les indicateurs pour la Nouvelle-Écosse se comparent favorablement aux données canadiennes; le niveau de revenu des parents a connu certaines fluctuations entre 1998 et 2005.

Indicateurs liés à la communauté

Les familles, à leur tour, subissent l'influence des milieux, physique, social, économique et communautaire dans lesquels elles évoluent. Les indicateurs communautaires incluent la sécurité et la cohésion du quartier. En 2004-2005, les parents néo-écossais ont été un peu moins nombreux à déclarer des niveaux inférieurs de cohésion du quartier (12 %); cependant 30 % des parents ont qualifié de faible la sécurité de leur quartier sur l'échelle de Score de la sécurité du quartier.

Engagés envers nos enfants

L'information présentée dans cette section donne un aperçu du bien-être des enfants en Nouvelle-Écosse. Notre parcours n'est pas sans embûches, mais il offre également de nombreuses perspectives de croissance. Grâce à la collaboration des stratégies peuvent être élaborées pour assurer aux enfants le meilleur départ dans la vie. Les améliorations apportées aux initiatives de développement de la petite enfance et aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants constituent l'un des multiples facteurs et influences qui agissent sur la vie des enfants et des familles. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a pris l'engagement de travailler de concert avec le gouvernement fédéral et avec ses partenaires de la communauté pour appuyer le développement en santé, ainsi que le bien-être et la garde de qualité de nos enfants, en instaurant des programmes et des services accessibles, inclusifs et à prix abordables.

La Nouvelle-Écosse continuera à rendre compte au public de ses progrès dans l'amélioration et la stabilisation de la garde de la petite enfance, de même que des indicateurs de bien-être des enfants, afin de contribuer à l'élaboration de politiques publiques éclairées sur la prestation des programmes et des services ayant un impact sur les enfants et leur famille.



Annexe A : Aperçu des investissements en DPE (fédéraux - provinciaux) pour la Nouvelle-Écosse de 2005 à 2008

DOMAINE D'INTERVENTION EN DPE	2005-2006 Financement réel (\$)	2006-2007 Financement réel (\$)	2007-2008 Financement réel (\$)
Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance :			
Healthy Beginnings: Enhanced Home Visiting (pour un bon départ : programme de visites à domicile amélioré)	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Sous-total :	3 500 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$
Améliorer le soutien aux parents et aux familles :			
Parent Education and Support Grant (éducation parentale et soutien à la parentalité)	901 500	787 500	767 500
Child Care Information and Support (information et soutien en matière de garde d'enfants)	650 000	650 000	550 000
Early Language and Learning (aptitudes linguistiques et apprentissage chez les jeunes enfants)	890 000	720 000	617 886
Enhanced Domestic Adoption (procédures d'adoption nationale améliorées)	831 899	928 310	775 090
Sous-total :	3 273 399 \$	3 085 810 \$	2 710 476 \$
Stabiliser et améliorer la garde d'enfants :			
Child Care Stabilization Grant (subvention de stabilisation des services de garde)	4 029 166	4 263 137	4 991 090
Early Childhood Education Training Initiative (initiative de formation en éducation de la petite enfance)	994 000	1 098 000	800 000
Supported Child Care (anciennement Inclusion/Differential) (programme de garde assistée)	2 683 032	2 705 866	2 894 070
Subsidy and Equipment Grants (subventions d'équipement)	10 108 891	10 122 220	10 951 300
Capacity Initiative (renforcement des capacités)	23 000	—	—
Autres [y compris Salary Enhancement Grant (subvention pour la majoration des salaires) et Child Care Operating Grant (subvention de fonctionnement des services de garde à l'enfance)]	2 892,808	3 790 479	8 288 897
Child Development Centres (centres de développement de l'enfant)	291 049	276 077	263 281
*Ajout ou agrandissement de garderies	93 018	2 248 302	420 820
**Repair/Renovation Loan (prêts pour réparations et rénovations)	—	46 939	839 097
Outdoor Play Space Grant (subvention pour espace de jeux extérieur)	—	—	5 080 806
Program Enhancement Grant (subvention pour amélioration de programmes)	—	—	2 621 057
Intervention précoce	2 092 237	2 320 369	2 379 822
Administration Services de DPE	293 387	328 328	423 851
ESIA Child Care (soutien à l'emploi et à l'aide au revenu)	4 880 358	4 329 969	4 110 842
Sous-total :	28 380 946 \$	31 559 686 \$	44 064 933 \$
Participation communautaire et soutien de l'infrastructure :			
ECD Regional Collaboration Teams (équipes de travail régionales sur le DPE)	3,444	2,722	1 703
Early Childhood Development Information System and Reporting (système d'information et établissement de rapports en matière de DPE)	995 735	1 206 492	1 923 994
Administration et exploitation	1 668 132	1 629 234	1 727 222
Sous-total :	2 667 311	2 838 448	3 652 919
Dépenses totales	37 821 656 \$	40 983 994 \$	53 928 328 \$

Pour des données financières détaillées, reportez-vous à l'Annexe A : Dépenses 2005-2008 du document *2005 – 2008 Early Childhood Development Progress Report/2007 Child Well-Being Report* (<http://www.gov.ns.ca/coms>) (en anglais seulement).



***Ajout ou agrandissement de garderies**

En 2004, environ 3 M \$ ont été approuvés pour l'agrandissement d'établissements de garde d'enfants agréés en vue de créer de nouvelles places en garderie.

La portion déclarée correspond au résidu des prêts-subventionnés de 2007 – 2008, tels qu'émis aux établissements agréés sans but lucratif avec approbation pour l'exercice financier. Les prêts remboursables émis ne sont PAS déclarés comme des dépenses. Le financement d'expansion total de 2004 – 2005 pour les prêts-subventionnés était de 2 762 140 \$.

****Prêts pour réparations et rénovations**

En 2007, l'injection d'environ 1 million de dollars a été annoncée pour permettre aux garderies agréées, commerciales et sans but lucratif, avec approbation, d'améliorer ou de transformer leurs installations. Cela inclura des fonds pour des réparations, des rénovations et des améliorations, telles les mises à niveau énergétiques et l'accessibilité pour les enfants à besoins spéciaux déterminés et leur famille.

La portion déclarée correspond aux prêts subventionnés seulement, tels qu'émis aux établissements agréés sans but lucratif avec approbation. Les prêts remboursables émis ne sont PAS déclarés comme des dépenses.







